



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8865^e séance

Lundi 27 septembre 2021, à 10 heures
New York

Président : M. Byrne (Irlande)

Membres :

Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M. Tammsaar
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Inde	M. Shringla
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. Aougi
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Laouani
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Non-prolifération des armes de destruction massive

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération des armes de destruction massive

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Italie et de l'Afrique du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement ; M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE); et M^{me} Magdalene Wangui Wanyaga, membre du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence irlandaise du Conseil d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance. Je voudrais également féliciter M. Floyd pour sa récente nomination au poste de Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Je tiens en outre à le féliciter pour le succès de la douzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – ou Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité –, qui s'est tenue la semaine dernière de manière virtuelle pour la première fois dans l'histoire de cette conférence.

La norme interdisant les essais nucléaires est l'un des acquis de l'après-guerre froide obtenus à grand prix. Elle existe pourtant aujourd'hui – et n'a été violée que par un seul État au cours de ce siècle – grâce au Traité. L'interdiction des essais nucléaires est un processus qui a pris 30 ans, et a été un objectif de la communauté internationale depuis pratiquement le début de l'ère atomique. Le Traité est la concrétisation de cet objectif.

Des déserts du Nevada aux steppes de Semipalatinsk, en passant par l'arrière-pays australien et les atolls du Pacifique Sud, les essais nucléaires ont causé des dégâts

durables à des paysages vierges, à la santé humaine et à certaines des communautés les plus vulnérables de notre famille internationale. Ce seul fait devrait suffire pour interdire les essais nucléaires à perpétuité. Cependant, les plus de 2 000 essais effectués depuis 1945 ont également conduit à l'amélioration quantitative et qualitative des armes nucléaires, ce qui a permis à de nouveaux États de se doter de l'arme nucléaire et a facilité une croissance dangereuse des arsenaux de leurs prédécesseurs.

C'est pour cette raison que le TICE est reconnu comme un élément essentiel du désarmement nucléaire et une composante centrale de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, qui constitue la plus haute priorité de l'ONU dans le domaine du désarmement. La négociation du Traité n'a pas été chose facile. Sa gestation a pris des années, et lorsque les négociations ont finalement commencé, il a fallu attendre que le Traité soit débattu à l'Assemblée générale pour que le processus aboutisse.

Pourtant, la négociation du Traité est aussi une leçon pour d'autres initiatives multilatérales de désarmement, une leçon de patience et de détermination, mais aussi une leçon qui nous enseigne qu'il faut battre le fer tant qu'il est chaud. Le vingt-cinquième anniversaire de la négociation du Traité nous donne des raisons à la fois de célébrer et de réfléchir à ce que nous pouvons faire pour surmonter les défis qui nous restent à relever.

Depuis son adoption par l'Assemblée générale et son ouverture à la signature en septembre 1996, le Traité recueille une adhésion presque universelle, puisqu'il compte 185 signataires et que 170 États l'ont ratifié. Il s'agit de l'un des traités les plus largement soutenus, non seulement dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, mais aussi dans celui de la diplomatie multilatérale. Le Système de surveillance international (SSI), qui permet de surveiller en temps réel, 24 heures sur 24, toute activité explosive nucléaire sur Terre, est désormais en place à plus de 90 %, avec plus de 300 stations certifiées. Le SSI est une avancée remarquable qui a déjà fait ses preuves à maintes reprises. Les avantages qu'il procure en matière de renforcement des capacités sont un excellent exemple de la manière dont les instruments multilatéraux de désarmement apportent une valeur ajoutée à tous les États et leur permettent de participer à la réalisation des objectifs qui y sont énoncés.

Le résultat de tous ces progrès est qu'aucun essai nucléaire n'échappera jamais à l'œil vigilant de l'OTICE, renforçant plus encore la norme mondiale déjà robuste contre tout essai nucléaire. Grâce aux États qui ont signé et ratifié le TICE, le Secrétariat technique provisoire a

été transformé en un centre professionnel d'expertise scientifique et technique. Je remercie le personnel du Secrétariat technique provisoire de son dévouement sans faille à sa cause.

Cependant, malgré toutes ces réalisations remarquables, nous restons confrontés à de nombreux défis. Le Traité jouera un rôle important pour les relever. Ces dernières années, nous avons observé une tendance inquiétante à la modernisation et à l'expansion des arsenaux nucléaires. L'effritement du régime mondial de contrôle des armements s'accompagne d'un affaiblissement de la diplomatie multilatérale du désarmement nucléaire. Alors que les relations continuent de se dégrader entre les États qui possèdent des armes nucléaires, nous ne pouvons pas considérer comme acquis que la norme contre les essais nucléaires va tenir.

Par conséquent, un quart de siècle après que les États ont convenu d'interdire définitivement tous les essais nucléaires, il est plus important que jamais d'œuvrer au respect de cette norme et d'ouvrir la voie à un monde exempt d'armes nucléaires. La meilleure façon de faire respecter la norme contre les essais est de réaffirmer et d'accroître l'appui au TICE, de renforcer ses atouts et d'œuvrer à son entrée en vigueur. Nous pouvons le faire sur plusieurs fronts.

Premièrement, nous devons donner des moyens d'action aux jeunes du monde entier, sur les épaules desquels repose la responsabilité de poursuivre l'important travail de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'OTICE a fait de grands progrès dans ce domaine, puisque l'initiative du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE compte désormais près de 1 000 participants. J'ai hâte d'entendre la représentante du Groupe qui va s'exprimer aujourd'hui. Pour le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, les jeunes font partie intégrante de nos activités de promotion du désarmement et de la maîtrise des armements, notamment par le biais de notre initiative « Youth4Disarmament ». Ses membres ont récemment participé à diverses initiatives pour commémorer la Journée internationale contre les essais nucléaires.

Deuxièmement, nous ne devons pas perdre de vue le fait que le TICE ne fonctionne pas dans le vide et que son plein potentiel est réalisé lorsqu'il travaille en tandem avec d'autres processus liés au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une occasion de le faire. Le TNP et le TICE sont inextricablement liés.

L'interdiction des essais nucléaires est considérée comme la composante essentielle du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, comme l'indique le préambule du TICE. Certains des vétérans dans cette salle se souviendront peut-être aussi que la négociation du Traité était un élément essentiel de l'accord conclu par les États parties pour proroger indéfiniment le TNP en 1995. La Conférence d'examen permettra, je l'espère, de renforcer l'appui au TICE et à l'interdiction mondiale des essais nucléaires.

Troisièmement, nous devons continuer à appuyer le SSI et à renforcer les capacités techniques de l'OTICE pour détecter les activités liées aux essais nucléaires. Le renforcement de la capacité technique du Système à détecter tout essai nucléaire serait un facteur de dissuasion pour tout État qui envisagerait de mettre au point des armes nucléaires. Les activités de renforcement des capacités entreprises par un certain nombre d'États contribuent également au transfert de ces technologies et de ces compétences vers les pays en développement.

Aujourd'hui, nous célébrons à juste titre le vingt-cinquième anniversaire d'une victoire acquise de haute lutte dans la diplomatie multilatérale du désarmement nucléaire, qui a toujours profité à la communauté internationale. J'espère que la séance d'aujourd'hui nous incitera à consolider les résultats obtenus à ce jour et nous permettra d'échanger des idées et des propositions sur la manière de renforcer le régime de surveillance, de consolider et de solidifier la norme mondiale contre les essais nucléaires et, bien sûr, de parvenir à l'entrée en vigueur du Traité le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. Floyd.

M. Floyd (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Simon Coveney de m'avoir invité à prendre la parole à la séance du Conseil de sécurité qui se tient aujourd'hui, sous la présidence de l'Irlande, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Je remercie également le Ministre Byrne de présider cette séance.

L'importance du TICE, et a fortiori de son vingt-cinquième anniversaire, doit être comprise dans le contexte plus large de notre objectif collectif de désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. Même si les avis divergent sur la meilleure façon d'y parvenir, une interdiction vérifiable et applicable des essais nucléaires doit être un élément central de l'architecture juridique et technique d'un monde sans armes nucléaires.

Les anniversaires sont des moments de réflexion. L'interdiction complète des essais nucléaires fait depuis longtemps partie intégrante du programme de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Proposée pour la première fois en 1954, cette mesure tant attendue et tant espérée est le fruit de plusieurs décennies de travail.

Avec l'ouverture à la signature du TICE il y a 25 ans, la communauté internationale a déclaré sans équivoque que l'ère des essais nucléaires illimités était révolue. Au cours des 25 années qui ont suivi son adoption, le Traité a créé et maintenu une norme si puissante contre les essais nucléaires que moins d'une douzaine d'essais ont été effectués depuis son adoption et qu'un seul pays l'a violée au cours de ce millénaire.

Il suffit de comparer la situation actuelle avec le monde d'avant l'adoption du Traité, où la puissance explosive moyenne des essais nucléaires effectués chaque année était équivalente à près de 1 000 bombes de la taille de Fukushima. Les essais nucléaires n'ont pas seulement créé une instabilité géopolitique et soutenu le développement d'armes nucléaires plus puissantes et plus meurtrières ; ils ont également causé d'innombrables souffrances humaines et des dommages environnementaux. Grâce au TICE, nous avons laissé ce monde loin derrière nous.

Les anniversaires sont aussi un moment de célébration. Le TICE est déjà une grande réussite. L'interdiction des explosions nucléaires prévue par le Traité est presque universellement respectée. Avec 185 signatures et 170 ratifications, l'universalisation du TICE a beaucoup progressé. L'objet et le but du Traité – une fin vérifiable des explosions nucléaires – est un objectif commun partagé par l'ensemble de la communauté internationale.

Son régime de vérification mondial de pointe est presque complet, et sa capacité à répondre aux exigences de vérification du Traité a été prouvée à maintes reprises. Plus de 90 % des 337 installations de surveillance dans le monde sont en place, et nos capacités de traitement et d'analyse des données continuent de s'améliorer. L'élément d'inspection sur place du régime de vérification est déjà à un stade avancé de préparation.

Outre la mission principale de surveillance des essais nucléaires, le régime de vérification du Traité fournit également des données utiles à d'autres fins civiles et scientifiques, notamment l'alerte aux tsunamis et les études sur les changements climatiques. Tous les États signataires ont droit à un accès égal aux données et bénéficient de programmes de formation technique et de renforcement des capacités.

Les anniversaires sont l'occasion de renouveler les engagements. Les États signataires ont donné le coup d'envoi de notre vingt-cinquième année la semaine dernière à la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité en s'engageant à prendre des mesures concrètes pour rallier des signatures et des ratifications supplémentaires. Je félicite l'Italie et l'Afrique du Sud, en tant que Coprésidentes de la Conférence, pour cet événement très réussi et je me réjouis de coordonner nos efforts pour accueillir encore plus d'États dans la communauté du TICE.

Cela continuera à renforcer la norme mondiale contre les essais nucléaires et à créer une dynamique vers son entrée en vigueur. Chaque signature et chaque ratification que nous obtiendrons au cours de l'année à venir sera un motif de grande célébration, et je suis convaincu que nous aurons beaucoup à célébrer.

Nous avons également constaté qu'il existe un réel appétit pour l'engagement de la société civile et des jeunes vis-à-vis du TICE. Les membres du Conseil auront prochainement le plaisir d'entendre Magdalene Wanyaga, membre kényan du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE, qui leur fera part de son point de vue sur la manière dont la société civile et les jeunes peuvent contribuer de manière créative à notre mission.

Notre objectif ultime – l'élimination totale des armes nucléaires – est clair, mais nous ne pouvons espérer parvenir à un monde sans armes nucléaires sans une interdiction des essais nucléaires universellement appliquée, non discriminatoire et vérifiable. Et quelle meilleure façon de célébrer le vingt-cinquième anniversaire du TICE que de rapprocher le monde de ce noble objectif ? En cette année du vingt-cinquième anniversaire, unissons nos efforts pour faire de la promesse du TICE une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Floyd de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Wanyaga.

M^{me} Wanyaga (*parle en anglais*) : Je suis très heureuse d'être avec le Conseil de sécurité aujourd'hui.

Je m'appelle Magdalene Wangui Wanyaga. Je viens du Kenya et je suis membre du Groupe de la jeunesse pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), où je suis coordinatrice pédagogique. Je suis également chef de projet chez SandRose Ltd. où je suis chargée de fournir des solutions respectueuses de l'environnement dans le secteur minier et d'autres secteurs au Kenya et en Afrique de l'Est.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un pilier majeur du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il interdit à davantage de pays de mettre au point des armes nucléaires et représente une étape significative vers un monde sans armes nucléaires. De nombreux membres du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE ont le même âge que le TICE, mais le Traité n'est pas encore entré en vigueur.

Au cours des 25 dernières années, l'OTICE, grâce au Système de surveillance international de pointe – qui comprend 337 stations et laboratoires de surveillance des ondes sismiques, hydroacoustiques, infrasonores et des radionucléides répartis dans le monde entier – a prouvé sa capacité à agir en tant que système de surveillance mondial complet. L'OTICE veille à ce qu'aucune explosion d'essai nucléaire ne passe inaperçue aux yeux de la communauté internationale.

Outre la détection des explosions nucléaires, les données du Système de surveillance international ont été utilisées dans diverses applications scientifiques, qui ne se limitent pas à l'étude des changements climatiques, au suivi des radiations ou à l'alerte aux tsunamis. Dans mon cas, ces données m'ont été d'une grande utilité, notamment dans ma formation d'analyste sismique, et dans mes recherches car elles ont complété les données des stations sismiques locales.

Promouvoir et encourager l'utilisation des données du Système de surveillance international, notamment dans la communauté scientifique, est l'un des moyens de faire progresser le TICE.

Nous pouvons promouvoir le TICE de différentes manières, notamment par le biais de l'éducation, afin de sensibiliser les populations au désarmement, car il s'agit d'un domaine très spécialisé. En créant cette prise de conscience, il sera plus facile pour les populations de défendre le TICE à leur niveau. Le travail du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE en est un exemple : des jeunes du monde entier et de différents milieux professionnels ont été sensibilisés à l'importance et à la pertinence du TICE par le biais du programme d'introduction du Groupe de la jeunesse, de webinaires interactifs, du programme de bourses de recherche et de diverses initiatives, comme l'initiative Building Bridges, qui nous permet de mieux plaider en faveur de l'entrée en vigueur du TICE. L'ancienne Première dame de l'Afrique du Sud, Graça Machel, a déclaré un jour : « Prévenir les conflits de demain équivaut à changer l'état d'esprit de la jeunesse d'aujourd'hui ».

La science et la diplomatie sont d'autres outils que nous pouvons utiliser pour promouvoir le Traité. J'ai assisté aux conférences scientifiques et technologiques du TICE en 2017, 2019 et 2021 et au deuxième Colloque sur le Traité et la diplomatie scientifique, qui s'est tenu en 2018, où, en tant que scientifique, j'ai pu apprendre et apprécier l'aspect diplomatique et la manière dont nous pouvons utiliser la communication scientifique pour éclairer l'élaboration des politiques.

La deuxième façon de faire progresser le TICE est d'inclure la jeune génération dans la sphère du désarmement nucléaire par le biais du dialogue, de plateformes éducatives et d'événements de renforcement des capacités.

Comme l'a dit le Président Franklin D. Roosevelt, « Nous ne pouvons pas toujours construire l'avenir pour nos jeunes, mais nous pouvons construire nos jeunes pour l'avenir. » Nous, la jeune génération, jouons un rôle cardinal dans la promotion de la diversité, du pluralisme, de la tolérance et dans l'instauration de la confiance et de l'intérêt pour la démocratie et la paix internationale. Les jeunes ont toujours été des agents du changement parce que nous sommes dévoués, passionnés et désireux de relever les défis. Cela fait de nous les meilleurs défenseurs du désarmement international et de la non-prolifération, ce qui, en fin de compte, rendra le monde plus pacifique, plus juste et plus durable.

J'invite donc les organisations et les entités aux niveaux national, régional et mondial à donner aux jeunes le pouvoir et les outils nécessaires pour promouvoir et défendre ces nobles valeurs, car notre voix mérite d'être entendue. J'encourage également les hauts dirigeants à intégrer les perspectives et les idées des jeunes dans leur travail et à offrir à la prochaine génération de dirigeants la possibilité de traiter les questions complexes d'aujourd'hui afin de préparer un avenir meilleur. Nous ne pourrions tourner définitivement la page des essais nucléaires que si nous n'avons cessé de rappeler à nos gouvernements, à nos communautés et à nos dirigeants qu'il s'agit de l'une des tâches les plus urgentes qui nous incombent. Comme l'a déclaré le Secrétaire exécutif Floyd, nous devons rester réalistes mais conserver notre optimisme.

Je suis foncièrement convaincue qu'un monde sans essais nucléaires sera un monde meilleur, et le TICE est la voie qui nous y mènera. Finissons ce que nous avons commencé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wangui Wanyaga de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre d'État aux affaires européennes de l'Irlande.

C'est un honneur que de présider la séance d'aujourd'hui, qui commémore le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La présente séance traduit toute l'importance que le Traité revêt pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale.

L'Irlande est immensément fière de sa contribution de longue date au désarmement nucléaire multilatéral, qui remonte aux premiers jours de son adhésion à l'ONU, lorsque nous avons déposé les résolutions irlandaises qui ont abouti au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et qui se poursuit aujourd'hui.

Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu et le Secrétaire exécutif Floyd d'être parmi nous aujourd'hui. Je tiens également à profiter de cette occasion pour féliciter M. Floyd de son élection au poste de Secrétaire exécutif et pour lui exprimer le ferme appui de l'Irlande, à lui-même et aux travaux de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Je tiens également à remercier sincèrement M^{me} Magdalene Wangui Wanyaga de nous avoir fait part de ses précieux éclairages. Ses perspectives et ses idées sur la mobilisation et le mentorat des jeunes, afin qu'ils tirent parti de ce que le TICE a à offrir, doivent nous inspirer. Au cours des cinq dernières années, le Groupe de la jeunesse pour l'OTICE a rappelé les décideurs et les dirigeants à la responsabilité que nous avons envers cette génération, et les suivantes. Je félicite les coprésidents de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE du succès qu'elle a remporté la semaine dernière et de la déclaration forte préconisant l'entrée en vigueur du Traité qu'elle a produite.

La séance d'aujourd'hui nous permet de faire le point sur les succès remportés par ce traité crucial au fil de ses 25 années d'existence, et de renouveler nos efforts collectifs à l'appui de son entrée en vigueur et de son universalisation. Le TICE compte 185 signataires et 170 ratifications, ce qui met en relief le fort appui mondial dont il bénéficie. Il constitue un maillon essentiel de l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et a joué un rôle crucial dans l'établissement et le respect de la norme mondiale contre les essais nucléaires.

Les explosions nucléaires expérimentales ont été utilisées pour développer ou moderniser la conception des ogives nucléaires et pour démontrer les capacités en matière d'armes nucléaires. Elles ont eu des répercussions sur la vie et la santé de générations entières, à travers le monde. Elles ont également laissé une empreinte durable sur l'environnement. Depuis 1998, à une exception près, tous les États ont respecté la solide norme internationale *de facto* créée par le TICE et maintenu un moratoire sur les essais d'armes nucléaires.

Il est important de souligner que les quelques essais nucléaires effectués depuis l'ouverture du Traité à la signature ont tous été condamnés par le Conseil de sécurité, qui a imposé des sanctions dans chaque cas. En interdisant tous les essais nucléaires, le TICE empêche les États de mettre au point de nouvelles armes nucléaires. Il s'agit donc d'un pas important sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires et de leurs conséquences dévastatrices pour l'ensemble de l'humanité.

Je souscris pleinement à la récente déclaration du Président Biden et du Président Poutine, qui ont réaffirmé qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être livrée, soulignant ainsi la futilité des armes nucléaires et la dévastation qu'entraînerait une guerre nucléaire.

Il y a cinq ans, à l'occasion du vingtième anniversaire du TICE, le Conseil a adopté la résolution 2310 (2016), qui soulignait l'importance de l'entrée en vigueur du Traité et la contribution que cela apporterait à la paix et à la sécurité internationales. La résolution reprenait la Déclaration conjointe des cinq membres permanents du Conseil, dans laquelle ils notaient qu'une explosion expérimentale d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire seraient contraires à l'objet et au but du TICE. J'encourage les cinq membres permanents à renouveler et à réitérer leur attachement à un moratoire sur les essais d'armes nucléaires.

Le TICE instaure un régime de vérification mondiale unique et complet destiné à assurer le suivi du respect dudit instrument. Ce régime s'appuie sur un réseau mondial, le Système de surveillance international (SSI), composé de 337 stations de surveillance des ondes sismiques, hydroacoustiques et infrasonores, et des radionucléides, réparties dans le monde entier. Ce régime de vérification mondiale a prouvé à maintes reprises qu'il fonctionnait. Le SSI a également révélé des bénéfices scientifiques et pratiques périphériques, en améliorant notre capacité à détecter et analyser l'activité sismique et les tsunamis, et à lancer l'alerte. De cette

manière, le Traité contribue déjà de manière significative à réduire les risques de catastrophe et à diminuer les besoins humanitaires.

Le SSI a également apporté une contribution très concrète à la stabilité régionale, en tant que mesure de confiance importante, en renforçant le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Tout cela a été accompli sans même que le Traité fût entré en vigueur.

Pour l'Irlande, il est très clair que ce traité pourra apporter beaucoup plus encore après son entrée en vigueur, en cimentant la norme internationale contre les essais, en établissant des garanties, et en donnant l'assurance, sur la base des données fiables et indépendantes offertes par le régime de vérification, qu'aucune activité prohibée n'est menée. J'exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité sans tarder, notamment les huit derniers États visés à son annexe 2.

Le vingt-cinquième anniversaire est l'occasion de montrer que la communauté internationale peut travailler de concert dans l'intérêt du bien commun. L'Irlande est fermement convaincue que l'entrée en vigueur du Traité permettra de franchir une étape importante sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes impatients de travailler avec tous les partenaires pour atteindre cet objectif, comme nous l'avons fait chaque jour depuis que nous avons rejoint l'Organisation des Nations Unies il y a 65 ans.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie.

M. Tammsaar (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Irlande d'avoir convoqué aujourd'hui cette séance très importante à l'appui du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Je remercie également M^{me} Nakamitsu, M. Floyd et M^{me} Wangui Wanyaga de leurs éclairages inestimables et de leurs exposés d'excellente facture.

L'Estonie considère que le TICE est l'un des principaux piliers de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération. Il limite considérablement la capacité des États à obtenir et à perfectionner des armes nucléaires, contribuant ainsi à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Malheureusement, après 25 ans, nous ne pouvons toujours pas célébrer l'entrée en vigueur du TICE. Pour y parvenir, nous avons particulièrement besoin que les

huit derniers États visés à l'annexe 2 signent et ratifient le Traité. Nous les exhortons à le faire sans plus tarder.

Bien que le TICE ne soit pas encore formellement entré en vigueur, il a établi une norme robuste contre les essais nucléaires. Le Traité compte 185 signatures et 170 ratifications, ce qui montre que la quasi-totalité des Membres de l'ONU se sont engagés à mettre fin aux essais nucléaires et à réduire les dangers que représentent les matières et les armes nucléaires.

En outre, depuis 1998, tous les États sauf un respectent de fait la norme mondiale contre les explosions nucléaires et observent un moratoire sur les essais d'armes nucléaires. Chaque fois qu'un essai nucléaire a été effectué, il a été fermement et unanimement condamné par le Conseil de sécurité.

Les intentions déclarées de la République populaire démocratique de Corée et ses activités visant à développer ses programmes nucléaires et de missiles balistiques continuent de susciter de vives inquiétudes. Il est impératif que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Nous lui demandons d'éviter toute nouvelle provocation et d'engager des discussions sérieuses avec toutes les parties concernées afin de parvenir à une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne.

Le TICE a également doté le monde d'un système mondial de surveillance des explosions nucléaires extrêmement précieux. Le Système de surveillance international garantit qu'aucun essai nucléaire clandestin ne passera inaperçu et que la communauté internationale sera en mesure de réagir de manière appropriée et rapide. Il constitue donc un puissant levier de dissuasion contre les essais nucléaires. Une fois que le Traité sera entré en vigueur, des mesures supplémentaires en matière de vérification et de respect seront disponibles. Le Traité prévoit par exemple que des inspections sur place peuvent être demandées en cas d'activités suspectes.

En conclusion, l'entrée en vigueur du TICE présente des avantages évidents pour la paix et la sécurité internationales. L'Estonie continue de plaider pour qu'elle intervienne rapidement. De nouvelles ratifications, en particulier par les États visés à l'annexe 2, enverraient un message important quant à notre détermination à mettre définitivement fin aux programmes d'armement nucléaire.

M. Shringla (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de faire part de notre point de vue sur les questions de

désarmement et de non-prolifération nucléaires. J'en profite également pour vous féliciter, ainsi que la délégation irlandaise, pour la réussite de la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Je tiens à remercier de leurs exposés M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), et M^{me} Magdalene Wangui Wanyaga, membre du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE.

L'Inde a joué un rôle de premier plan dans les efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire. Elle a été le premier pays à demander l'interdiction des essais nucléaires, en 1954, et un traité non discriminatoire sur la non-prolifération des armes nucléaires, par opposition à la non-dissémination, en 1965. L'Inde est attachée à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires et à l'élimination complète des armes nucléaires, conformément à la priorité absolue accordée au désarmement nucléaire par le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous pensons que cet objectif peut être atteint au moyen d'un processus par étape, sous-tendu par un engagement universel et un cadre multilatéral et non discriminatoire global fixé d'un commun accord, comme indiqué dans le document de travail sur le désarmement nucléaire que l'Inde a présenté à l'Assemblée générale en 2006 (voir A/C.1/61/5. annexe).

En ce qui concerne le thème de la discussion d'aujourd'hui, l'Inde a participé aux négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à la Conférence du désarmement, mais elle n'a pas pu y adhérer, car le Traité ne répondait pas à un certain nombre de préoccupations essentielles qu'elle avait soulevées. L'Inde maintient un moratoire sur les essais nucléaires, qu'elle applique de manière volontaire et unilatérale. En outre, l'Inde continuera à œuvrer dans le cadre du triptyque pour le désarmement, à savoir la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission de l'Assemblée générale, pour renforcer le dispositif de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement est bien placée pour faire progresser le programme mondial de désarmement et négocier des instruments juridiquement contraignants sur les questions inscrites à son ordre du jour. Sans préjudice de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire,

l'Inde s'est déclarée prête à soutenir l'ouverture, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations sur un projet de traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, sur la base du mandat figurant dans le document CD/1299. Dans ce contexte, l'Inde a également participé aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. En outre, par ses participations présente et passées, l'Inde contribue au Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, qui se réunira plus tard cette année à Genève.

L'Inde a apporté son soutien et sa contribution active au renforcement du dispositif de la sécurité nucléaire mondiale. L'Inde participe au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire et prend régulièrement part à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire organisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Inde est également membre du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire.

L'Inde est un partenaire clef dans les efforts mondiaux de non-prolifération. L'une des mesures importantes que nous avons prises dans ce contexte consiste à piloter, depuis 2002, la résolution annuelle de l'Assemblée générale sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, qui est adoptée par consensus (voir, par exemple, la résolution 75/58 de l'Assemblée générale).

La résolution 1540 (2004) est un instrument important pour les efforts mondiaux de non-prolifération. Il est nécessaire que la communauté internationale accorde une plus grande attention à la prolifération illícite des réseaux d'armes nucléaires, de leurs vecteurs, de leurs composants et des technologies correspondantes.

Dans le but de renforcer le dispositif de non-prolifération, l'Inde a également adhéré à divers régimes de contrôle des exportations, à savoir le Groupe de l'Australie, l'Arrangement de Wassenaar et le Régime de contrôle de la technologie des missiles, et elle a harmonisé ses contrôles avec les listes du Groupe des fournisseurs nucléaires. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'œuvrer à la concrétisation de notre aspiration collective à un monde sans armes nucléaires.

En guise de conclusion, je voudrais saluer les efforts du Secrétariat et du Bureau des affaires de désarmement en faveur de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. De la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie pour leurs exposés très utiles la Haute-Représentante Nakamitsu, le Secrétaire exécutif Floyd – que nous félicitons pour sa récente nomination et auquel je réitère le soutien de mon pays – et M^{me} Magdalene Wangui Wanyaga.

Le Mexique félicite l'Irlande d'avoir convoqué la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui, qui permet de replacer sur le devant de la scène politique la question de l'interdiction de tous les essais nucléaires, dont les conséquences humanitaires et environnementales désastreuses sont bien connues. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui attend d'entrer en vigueur, limite le développement des armes nucléaires et constitue donc un élément clef du régime de non-prolifération et de désarmement.

Nous nous félicitons du succès de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du TICE qui s'est tenue il y a moins d'une semaine, 25 ans après l'ouverture du Traité à la signature, et nous félicitons l'Italie et l'Afrique du Sud pour le brio avec lequel elles l'ont présidée.

Fidèle à ses principes et à ses convictions, mon pays, de concert avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, présente chaque année à la Première Commission de l'Assemblée générale un projet de résolution visant à promouvoir le TICE, qui reflète l'appui de la communauté internationale à l'interdiction des essais nucléaires. À la réunion plénière visant à célébrer et à promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires, le 8 septembre, le Mexique, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a réitéré la ferme condamnation par la région de tout type d'essai, où que ce soit dans le monde, et appelé une nouvelle fois à l'entrée en vigueur rapide du Traité.

Mon pays se félicite donc du fait que le nombre de pays l'ayant déjà ratifié continue d'augmenter. Nous avançons dans la bonne direction, et c'est pourquoi nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2 du Traité, à le ratifier afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Le Conseil de sécurité ne doit pas se soustraire à son rôle important dans ce domaine. Il a, par le passé, condamné de nombreux essais nucléaires. Nous espérons qu'il maintiendra fermement cette position en cas de nouvel incident, en espérant que cela ne se produira pas.

Le Conseil a clairement décrit, dans ses résolutions et ses déclarations présidentielles, la menace que représentent les essais nucléaires, qui vont à l'encontre des efforts de non-prolifération et de désarmement

nucléaires, et qui risquent également d'encourager la course aux armements.

Le Conseil de sécurité a également appelé les États à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et à adhérer sans conditions au TICE et aux traités connexes. Comme le reconnaît la résolution 2310 (2016), les installations du Système de surveillance internationale du TICE – dont cinq se trouvent dans mon pays – contribuent à la stabilité régionale car elles constituent une mesure de confiance majeure et renforcent le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera d'appuyer sans équivoque tous les traités internationaux sur le désarmement et la non-prolifération. Nous appelons tous les acteurs internationaux à conjuguer leurs efforts et à promouvoir des synergies par l'intermédiaire des diverses composantes de l'architecture multilatérale. La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doivent être des espaces naturels en vue de renforcer l'interaction entre tous les instruments juridiques à notre disposition. De même, l'adoption de mesures concrètes, assorties d'échéances précises, en vue de l'entrée en vigueur du TICE sera un facteur essentiel qui contribuera à la réussite de la Conférence d'examen du TNP.

Pour terminer, l'entrée en vigueur du TICE est une promesse qui doit être réalisée pour tous les survivants des essais nucléaires. Comme nous l'avons souligné par le passé, les armes nucléaires représentent une menace à l'existence humaine, et nous avons donc l'obligation de continuer à œuvrer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Nakamitsu, et le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), M. Robert Floyd, de leurs exposés détaillés. Nous sommes par ailleurs particulièrement heureux qu'une de nos jeunes représentantes, M^{me} Magdalene Wanyaga, membre du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE, nous ait présenté un exposé aujourd'hui sur les aspects scientifiques du Traité.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une composante essentielle du dispositif de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et il reste de ce fait un instrument essentiel dans notre quête d'un monde exempt d'armes nucléaires. Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité, nous réaffirmons notre volonté de défendre la norme mondiale interdisant les essais nucléaires.

Les Caraïbes et l'Afrique, grâce à des mesures concrètes et à leur partenariat, ont continué de promouvoir inlassablement l'élimination totale et la non-prolifération des armes nucléaires et des essais nucléaires. Par l'intermédiaire du Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et du Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, nos régions œuvrent énergiquement à la réalisation et au renforcement des objectifs du TICE.

Soulignant la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires réparties dans le monde entier à la réalisation des objectifs d'ensemble de désarmement et de non-prolifération nucléaires, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous encourageons tous les États invités à la Conférence à participer de manière constructive à ses prochaines sessions.

Un monde débarrassé des armes nucléaires est essentiel à la réalisation des aspirations légitimes de l'humanité, notamment la paix, la sécurité et le développement. Non seulement les explosions nucléaires menacent la vie humaine, mais elles ont également des conséquences environnementales désastreuses à long terme. Elles peuvent porter gravement atteinte à la biodiversité et détruire des écosystèmes terrestres et marins. La pleine application du TICE est donc un impératif mondial.

L'existence, la mise au point et la mise à l'essai d'armes nucléaires menacent la paix et la sécurité internationales, et cette menace est aggravée par la montée des tensions géopolitiques et la fragmentation du système multilatéral. Les sciences et la technologie nucléaires ne doivent être utilisées qu'à des fins sûres et pacifiques. De fait, l'exploration de ces technologies pourrait contribuer à l'action collective que nous menons en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Nous

reconnaissons et respectons donc le droit souverain des États à le faire, sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous louons le professionnalisme et le travail extrêmement important de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vue de promouvoir et de garantir le respect des dispositions du Traité, en particulier par le biais de son régime de vérification. Les efforts constants de l'OTICE nous confortent dans l'idée qu'aucune explosion nucléaire ne passera inaperçue. D'autre part, nous saluons et appuyons les activités de l'OTICE visant à renforcer les capacités nationales des signataires et à promouvoir la coopération internationale.

Le TICE a reçu l'appui de l'immense majorité de la communauté internationale, comme en témoigne le fait que 185 États l'ont signé à ce jour et que 170 d'entre eux l'ont ratifié. Nous sommes cependant préoccupés par les positions des États visés à l'annexe 2, qui doivent ratifier le Traité pour que celui-ci puisse entrer en vigueur. Nous demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le Traité sans plus attendre afin de renforcer la norme interdisant les essais nucléaires. Nous rappelons la résolution 2310 (2016) et nous implorons les États de demeurer pleinement résolus à préserver l'accord conclu pour éliminer les essais nucléaires, de maintenir les moratoires et de continuer d'envisager toutes les options, notamment des lois et des accords régionaux, afin d'éliminer totalement les armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire doit rester une des principales priorités de la communauté internationale. Le TICE, au même titre que d'autres instruments indispensables tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est essentiel à la réalisation de notre vision collective d'un monde plus sûr débarrassé des armes nucléaires. Aujourd'hui, renouvelons notre engagement à atteindre cet objectif afin de préserver l'avenir de l'humanité.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie demeure engagée en faveur d'une cessation complète et définitive des essais nucléaires dans le monde. Depuis 1991, notre pays observe un moratoire sur les essais nucléaires et n'a effectué aucun essai nucléaire pendant cette période.

Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La conclusion du TICE en 1996 a été une étape importante

dans le cadre des efforts internationaux visant à imposer une interdiction complète des essais nucléaires. La Fédération de Russie a participé activement à la rédaction du Traité et l'a ratifié dès 2000. Depuis lors, nous avons respecté strictement ses dispositions et apporté une contribution constructive aux travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du TICE, le Président russe Vladimir Poutine a publié une déclaration dans laquelle il a souligné que :

« L'élaboration de ce document historique, visant à renforcer radicalement le régime de non-prolifération nucléaire, a confirmé que même les questions les plus complexes en matière de sécurité mondiale peuvent et doivent être réglées par la négociation. »

Vingt-cinq ans plus tard, le TICE est devenu presque universellement accepté comme l'instrument juridique international le plus avancé contre les essais nucléaires. Son interdiction universelle et inconditionnelle de tous les essais nucléaires, soutenue par un système de vérification efficace, peut être un rempart crédible contre la prolifération et le développement qualitatif des armes nucléaires. Pour la grande majorité des pays, y compris la Russie, le TICE est devenu un élément indispensable de la sécurité et de la stabilité internationales.

Nous nous félicitons de la signature et de la ratification du TICE par Cuba et de sa ratification par l'Union des Comores. Chaque ratification est extrêmement importante car elle constitue un pas en avant vers l'universalisation du Traité.

Néanmoins, l'ambiance festive à l'occasion de cet anniversaire est assombrie par le fait que le TICE n'est toujours pas entré en vigueur et que ses perspectives restent très incertaines. Les États qui ont opté pour le Traité ne peuvent pas s'y fier entièrement. Nous avons déjà fait part de nos préoccupations concernant cette situation pendant la douzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le 23 septembre dernier.

Malheureusement, huit pays visés à l'Annexe 2, dont la ratification est requise pour l'entrée en vigueur du Traité, n'ont pas encore pu prendre des mesures efficaces en vue de la signature et/ou de la ratification du Traité. Cela a créé des obstacles importants dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Il n'est guère normal que des accords internationaux ne puissent

devenir pleinement opérationnels 25 ans après leur conclusion. Nous considérons comme inacceptable toute tentative d'obtenir des avantages stratégiques en refusant de participer à des accords internationaux essentiels.

Compte tenu d'informations récentes concernant la mise au point de certaines technologies militaires par certaines alliances, nous sommes extrêmement préoccupés par l'avenir du régime de non-prolifération nucléaire.

La Fédération de Russie est attachée au développement progressif du régime de vérification prévu par le TICE et apporte une contribution importante à ces travaux en mettant en place son deuxième plus grand programme national de surveillance, qui comprendra 32 installations une fois achevé. Vingt-neuf d'entre elles sont déjà opérationnelles.

La capacité de la Commission préparatoire de l'OTICE est inégalable, et peut avoir une large application. Toutefois, cela ne justifie pas son utilisation illimitée et sans discrimination. Le mécanisme de vérification est mis en place pour des tâches spécifiques, qui sont clairement énoncées dans le Traité. Son objectif principal est de vérifier le respect des obligations découlant du Traité, et le mécanisme de vérification doit être mis en œuvre dans le strict respect des dispositions du TICE, du mandat de la Commission préparatoire et en tenant compte des perspectives réalistes d'entrée en vigueur du Traité.

Je tiens à rappeler qu'en attendant l'entrée en vigueur du TICE, les éléments du mécanisme de vérification ne peuvent fonctionner et être utilisés qu'à titre expérimental et provisoire. Toute participation des États membres de la Commission préparatoire de l'OTICE aux activités pertinentes, y compris la transmission des données des stations du Système de surveillance international, est purement volontaire jusqu'à l'entrée en vigueur du TICE. En signant et en ratifiant le TICE, nous avons accepté d'y participer dans ces conditions.

Nous espérons que cette situation, qui est devenue une conséquence inévitable de la non-entrée en vigueur du TICE, ne perdurera pas pendant des années ou des décennies. Nous appelons les dirigeants des pays dont dépend le sort du TICE à faire preuve de volonté politique et de responsabilité et à prendre des décisions concrètes sur sa signature et/ou sa ratification dans les meilleurs délais.

Il est essentiel que, jusqu'à l'entrée en vigueur du TICE, tous les États respectent l'esprit et la lettre de ses dispositions. Il est également crucial de garantir un moratoire sur les essais nucléaires pour le moment.

La Russie entend maintenir ce moratoire à l'avenir, à condition que les autres États dotés d'armes nucléaires adoptent une approche similaire. Nous devons garder à l'esprit qu'un moratoire volontaire sur les essais nucléaires est une mesure temporaire et provisoire qui ne peut pas remplacer les obligations juridiques des États au titre d'un traité international et étayer la force de l'action collective de la communauté mondiale en cas de violation de ce traité.

M. de Rivière (France) : Il y a quelques jours seulement, le Conseil se réunissait pour traiter de la menace à la paix et à la sécurité internationales que pose la prolifération nucléaire en Corée du Nord. Aujourd'hui, nous sommes de nouveau rassemblés, cette fois pour célébrer les 25 ans de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il s'agit d'un instrument essentiel, non seulement de désarmement, mais également de non-prolifération. Le TICE a produit une discipline remarquable. L'adhésion volontaire à l'interdiction des essais est désormais un acquis. Il faut le rappeler : un seul État – la Corée du Nord – a procédé à des essais nucléaires au XXI^{ème} siècle. Il nous revient de préserver cet acquis.

La France fut l'un des premiers États dotés à signer le TICE, dès 1996, puis à le ratifier. Depuis la signature du TICE, notre engagement s'est traduit en actes forts et concrets. En 1998, la France a démantelé, de manière irréversible et transparente, son site d'expérimentations nucléaires en Polynésie française, en partenariat avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Sur le plan technique, la France est l'unique État doté à avoir achevé sa contribution au système de vérification de l'OTICE : elle opère 16 stations sur son territoire, huit à l'étranger et un laboratoire radionucléaire.

Aujourd'hui, le Traité est doté de l'ensemble des instruments lui permettant d'être efficace. Les moyens du Secrétariat technique provisoire sont pleinement opérationnels et le Système de surveillance international est fonctionnel. Il a d'ailleurs permis de détecter avec précision le dernier essai de la Corée du Nord en 2017.

À ce jour, 185 États ont signé le TICE. Les cinq États dotés ont adopté des moratoires sur les essais. L'enjeu consiste donc aujourd'hui à avancer vers l'entrée en vigueur du Traité. Huit États dits de l'annexe 2 manquent toujours à l'appel et sans eux, le Traité ne peut entrer en vigueur.

La résolution 2310 (2016), adoptée par le Conseil il y a cinq ans, et coparrainée par la France, exhortait l'ensemble des États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TICE. Cet appel fort et univoque du Conseil de sécurité doit être entendu. En ce vingt-cinquième anniversaire, la France, avec l'Union européenne et ses partenaires, réitère son engagement résolu en faveur de l'entrée en vigueur, dès que possible, du TICE.

Qu'il me soit permis, en conclusion, d'adresser au nom de la France mes remerciements à M. Lassina Zerbo pour son action résolue en faveur de l'universalisation du Traité et d'adresser tous nos vœux de succès au nouveau Secrétaire exécutif de l'OTICE.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'information d'aujourd'hui. Je tiens à féliciter l'Irlande et nos collègues irlandais à l'approche de la fin d'un mois actif, fructueux et productif à la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie également les intervenants d'aujourd'hui de leurs précieux éclairages et de leur dévouement à cette question.

Le débat d'aujourd'hui nous rappelle le rôle déterminant joué par l'Irlande il y a 60 ans pour réduire les dangers posés par les armes nucléaires. La résolution de 1961 déposée par l'Irlande (résolution de l'Assemblée générale 1665 (XVI)) a conduit à l'élaboration du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui nous a rendus beaucoup plus sûrs et plus prospères que nous ne l'aurions été sans lui. Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), il est important de reconnaître le rôle primordial qu'il a joué avant même son entrée en vigueur pour établir et maintenir une norme politique quasi universelle contre les explosions nucléaires expérimentales.

Je tiens à affirmer l'appui des États-Unis au TICE et leur engagement à œuvrer en faveur de son entrée en vigueur, tout en reconnaissant les défis importants qui nous attendent pour atteindre cet objectif. Conformément aux objectifs énoncés dans le TICE, les États-Unis continuent de respecter leur moratoire sur les essais nucléaires à rendement zéro. Nous appelons tous les États possédant des armes nucléaires à déclarer ou à renouveler un tel moratoire.

Le maintien de la norme internationale contre les essais nucléaires reste dans l'intérêt de tous les États. Cette norme est essentielle pour appuyer le régime international de non-prolifération et contribue à un monde plus pacifique et plus sûr.

Alors que nous envisageons l'avenir du TICE, les États-Unis sont déterminés à jouer un rôle de premier plan dans la revitalisation des efforts internationaux de contrôle des armements. Nous nous félicitons des engagements pris avec tous les États qui partagent notre volonté de mettre en œuvre des mesures efficaces pour parvenir à un monde sans armes nucléaires.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la présidence irlandaise, de nous avoir réunis aujourd'hui pour exprimer notre appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Je voudrais également de remercier nos trois intervenants de leurs exposés et réitérer les félicitations du Royaume-Uni à M. Floyd pour son élection au poste de Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

Le Royaume-Uni considère le TICE et son entrée en vigueur comme des composantes essentielles de l'approche progressive du désarmement nucléaire dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous continuons à être un ardent défenseur de son entrée en vigueur, tendant la main en public et en privé aux huit derniers États visés à l'annexe 2. Le Ministre d'État du Royaume-Uni, M. Cleverly, a réaffirmé notre appui sans faille pas plus tard que la semaine dernière à l'occasion de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité.

Notre objectif est très simple : mettre un terme aux explosions expérimentales d'armes nucléaires partout sur la planète. Chaque signature et chaque ratification nous rapprochent de cet objectif. C'est pourquoi nous nous félicitons des ratifications de Cuba et de l'Union des Comores depuis la dernière Conférence.

Le Royaume-Uni n'a procédé à aucune explosion expérimentale d'arme nucléaire ni à aucune autre explosion nucléaire depuis 1991. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la négociation du TICE et avons été l'un des premiers États à le signer, puis à le ratifier en 1998.

Le Royaume-Uni condamne la poursuite par la Corée du Nord de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux, dont la démonstration la plus récente a été faite le 15 septembre par deux tirs de missiles balistiques, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, et par six essais nucléaires depuis 2006. Nous appelons à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord et l'exhortons à reprendre le dialogue avec la communauté internationale. Nous l'engageons à signer et à ratifier le TICE.

En ce qui concerne l'OTICE, il est de notre responsabilité collective d'appuyer le mécanisme de vérification, financièrement et techniquement, afin qu'il soit adapté à son objectif lorsque le TICE entrera en vigueur. Le Royaume-Uni est l'un des principaux contributeurs financiers de l'OTICE, lui versant 4,5 millions de livres sterling par an. Nous fournissons un important appui technique et politique. Nous maintenons le Centre national de données du Royaume-Uni et accueillons 13 installations qui concourent au Système de surveillance international.

Nous devons tous assumer la responsabilité de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité, notamment en travaillant avec les derniers États visés à l'annexe 2, mais aussi avec la société civile et les jeunes, afin de démontrer le rôle crucial que le Traité et son organisation jouent dans le maintien de la sécurité internationale et en tant qu'étape vers notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Irlande d'avoir organisé cette séance très importante. Je remercie également nos intervenants, la Haute-Représentante Nakamitsu, le Secrétaire exécutif Floyd et M^{me} Magdalene Wanyaga, du Groupe de la jeunesse pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une pièce maîtresse du régime de désarmement et de non-prolifération depuis 25 ans. Bien qu'il ne soit pas encore formellement entré en vigueur, il a établi une norme importante contre les essais nucléaires.

En dépit de cela, nous ne pouvons oublier ni passer sous silence les conséquences humaines et environnementales totalement inacceptables des essais nucléaires. C'est également la raison pour laquelle une norme ou un moratoire auto-imposé sur les essais nucléaires ne pourra jamais se substituer à un accord universel complet et juridiquement contraignant. Il reste impératif que nous ne ménagions aucun effort pour encourager de nouvelles signatures et ratifications du Traité, afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a un rôle important à jouer. Les États parties doivent réaffirmer le rôle essentiel joué par le TICE dans le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires et demander son entrée en vigueur sans délai.

Nous devons également poursuivre nos efforts pour compléter le régime de vérification. Il y a des signes encourageants. Même sur une base provisoire, les éléments de surveillance et d'analyse du régime de vérification ont contribué à la stabilité régionale et représentent une mesure de confiance importante. Le Système international de surveillance (SSI) et le Centre international de données (CID) ont déjà apporté des avantages scientifiques et civils concrets, comme les systèmes d'alerte aux tsunamis.

La Norvège est fière d'y contribuer. Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités au titre du SSI : il existe six stations de surveillance sur le territoire norvégien, qui transmettent toutes leurs données en continu au CID. Nous continuons également de contribuer financièrement au renforcement des capacités liées au TICE, notamment par des cours de formation destinés aux pays en développement.

La Norvège se félicite de l'élection de M. Robert Floyd au poste de Secrétaire exécutif de l'OTICE. Je lui adresse tous nos vœux de succès alors qu'il prend la tête des efforts visant à garantir le bon fonctionnement du régime de vérification dès l'entrée en vigueur du Traité. En attendant, il est important de maintenir le moratoire auto-imposé sur les essais.

À cet égard, la Norvège note avec regret la déclaration faite par la République populaire démocratique de Corée en janvier de l'année dernière, selon laquelle elle ne se considérerait plus liée par un tel engagement. Nous sommes aussi gravement préoccupés par ses intentions publiquement affichées et les efforts qu'elle continue de déployer pour mettre au point des armes de destruction massive.

Enfin, je voudrais souligner l'importance que revêtent les partenariats innovants pour parvenir à l'entrée en vigueur du TICE. Cela ne peut pas être l'affaire des seuls gouvernements : nous devons impliquer la société civile, le monde universitaire et le secteur privé si nous voulons obtenir des résultats.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Irlande de cette initiative et de ses efforts louables en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous remercions également M^{me} Nakamitsu, M. Floyd et M^{me} Wanyaga de leurs exposés riches en informations. Nous souhaitons la bienvenue aux représentants de l'Italie et de l'Afrique du Sud à notre séance d'information d'aujourd'hui.

Nous réaffirmons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) joue un rôle important dans l'architecture mondiale de la non-prolifération et du désarmement. Depuis le premier essai nucléaire en 1945, plus de 2000 essais ont été effectués, avec des effets dévastateurs sur la vie humaine et l'environnement. Après l'ouverture du TICE à la signature en 1996, le nombre d'essais nucléaires a considérablement diminué, avec seulement 10 essais au cours des 25 dernières années. Cela est dû aux efforts de la communauté internationale en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires et aux engagements des États dotés d'armes nucléaires en faveur des moratoires sur les essais nucléaires.

Nous prenons note des efforts déployés par le Conseil de sécurité pour traiter les questions liées au TICE, notamment l'adoption et la mise en œuvre de la résolution 2310 (2016). Nous prenons également note des efforts récents de la Fédération de Russie et des États-Unis concernant la prorogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs jusqu'en février 2021.

Malgré le moratoire existant, le fait que le TICE ne soit pas encore entré en vigueur laisse la porte ouverte à diverses formes d'essais nucléaires. Dans l'intérêt de l'humanité et de l'environnement, notamment pour les générations à venir, nous demandons instamment à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, en particulier aux huit États visés à l'annexe 2 du TICE, de signer et de ratifier le Traité de toute urgence en vue de son entrée en vigueur. Alors que nous célébrons les 25 ans du TICE, nous devons continuer à le renforcer, ainsi que d'autres instruments connexes. Nous saluons les efforts déployés par les États parties pour renforcer le processus bisannuel de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité et préparer la prochaine dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Le Viet Nam réaffirme sa politique constante de soutien à tous les efforts de non-prolifération et de désarmement nucléaires, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Le Viet Nam est partie au TNP, au TICE, au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous nous engageons à respecter pleinement nos obligations en vertu du droit international, y compris les traités que j'ai mentionnés et toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Nous soutenons le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous soutenons les travaux de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et demandons une aide supplémentaire, en particulier pour les pays en développement, afin de faciliter l'accès aux données du Système de surveillance international et du Centre international de données pour les applications de développement socio-économique, ainsi que pour la non-prolifération et le désarmement. Nous nous engageons à continuer à travailler avec tous les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales sur le TICE afin de renforcer davantage la non-prolifération et le désarmement nucléaires dans l'optique d'un monde meilleur où règnent la paix, la coopération et le développement.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous remercie, Monsieur le Président, de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également la Haute-Représentante Nakamitsu, le Secrétaire exécutif Floyd et M^{me} Wangui Wanyaga pour leurs exposés.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un jalon important dans la quête de l'humanité pour un monde sans armes nucléaires. Au cours des 25 années qui ont suivi son ouverture à la signature, le TICE a contribué de manière significative à freiner la course aux armements nucléaires, à atténuer le risque d'une guerre nucléaire et à maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Traité est devenu un pilier majeur de l'architecture internationale du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La dynamique instable et difficile de la sécurité et de la stabilité stratégiques internationales que nous observons aujourd'hui souligne l'importance du TICE.

Dans son rapport « Notre Programme commun », le Secrétaire général Guterres appelle à un nouvel agenda pour la paix et à de nouvelles actions pour, entre autres, réduire les risques stratégiques. La promotion de l'entrée en vigueur rapide du TICE devrait être l'un des nombreux efforts déployés à cette fin. À cet égard, la Chine voudrait proposer ce qui suit.

Premièrement, nous devons défendre fermement le multilatéralisme et créer un environnement de sécurité favorable à l'entrée en vigueur du Traité. Tous les États doivent pratiquer un véritable multilatéralisme ; rester attachés à la coopération gagnant-gagnant, à l'équité et à la justice ; rejeter la mentalité de guerre froide des jeux à somme nulle ; œuvrer à une sécurité commune, universelle et durable ; et éliminer les causes profondes de l'existence, de la prolifération et de l'essai des armes nucléaires.

Deuxièmement, afin de soutenir l'objet et le but du Traité et de s'appuyer sur la forte dynamique politique en faveur de son entrée en vigueur, la communauté internationale devrait continuer à plaider en faveur de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires et permettre à la vision d'une interdiction des essais nucléaires de gagner en popularité auprès des peuples. Les États dotés d'armes nucléaires devraient honorer leur engagement en faveur d'un moratoire sur les essais nucléaires, réduire véritablement le poids des armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité nationale et s'engager à ne pas les utiliser en premier.

Troisièmement, afin de préserver le régime international des conflits armés et de fournir des garanties institutionnelles plus solides pour l'entrée en vigueur du Traité, tous les États devraient travailler ensemble pour faire respecter l'ordre international fondé sur le droit international, renforcer le mécanisme multilatéral de désarmement avec l'ONU en son centre, respecter et accomplir leurs obligations et engagements internationaux, renoncer à la pratique du deux poids deux mesures et aux pratiques discriminatoires et maintenir l'intégrité, l'autorité et l'efficacité du système des traités internationaux sur les conflits armés.

Quatrièmement, afin de faire avancer les préparatifs de la mise en œuvre du Traité et de renforcer une base solide de capacités pour son entrée en vigueur, la communauté internationale doit continuer à faire avancer le développement du Centre international de données, du Système de surveillance international et du mécanisme d'inspection sur place, et ce de manière globale et équilibrée. La communauté internationale doit également aider les pays en développement à renforcer leurs capacités afin de s'assurer qu'ils sont parfaitement prêts, sur le plan technique, à mettre en œuvre le régime de vérification une fois que le Traité sera entré en vigueur.

Le TICE et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont tous deux des piliers importants du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Tout en promouvant l'entrée en vigueur rapide du TICE, la communauté internationale devrait également préserver consciencieusement l'autorité, l'universalité et l'efficacité du TNP. Tous les États devraient faire preuve d'une attitude responsable à cet égard. La Chine s'oppose à une approche utilitaire du TNP ou à l'application du deux poids, deux mesures dans sa mise en œuvre. Il est inadmissible qu'un petit nombre d'États dotés d'armes nucléaires fassent de nobles déclarations sur leur engagement envers le

régime international de non-prolifération nucléaire, alors qu'ils aident des États non dotés d'armes nucléaires à construire des sous-marins nucléaires. Non seulement cela intensifiera la course aux armements – au détriment du régime international de non-prolifération, ainsi que de la sécurité et de la stabilité internationales et régionales – mais cela va également à l'encontre de l'esprit du TNP. Nous espérons que les pays concernés tiendront compte de l'appel de la communauté internationale, rempliront fidèlement leurs obligations internationales en matière de non-prolifération et déploieront des efforts accrus en faveur de la paix et de la stabilité régionales.

La Chine a été l'un des premiers signataires du TICE et a effectué le moins d'essais nucléaires de tous les États dotés d'armes nucléaires. Le Gouvernement chinois a scrupuleusement respecté le moratoire sur les essais nucléaires depuis son annonce en 1996 et n'a jamais faibli dans son soutien au Traité au niveau politique. À sa manière, la Chine a apporté sa contribution à l'entrée en vigueur du Traité, aux préparatifs de sa mise en œuvre et à la coopération internationale sur le Traité.

Je tiens à réaffirmer que la Chine ne deviendra pas un obstacle à l'entrée en vigueur du TICE. Quoiqu'il puisse advenir de l'évolution du climat politique international, la Chine restera indéfectiblement attachée à la sauvegarde du multilatéralisme, au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la préservation du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La Chine entend continuer de travailler avec toutes les autres parties pour consolider en permanence le consensus international sur l'interdiction des essais nucléaires, contribuer à l'entrée en vigueur du Traité et déployer d'inlassables efforts pour atteindre notre noble objectif, à savoir l'interdiction complète et la destruction totale, au plus tôt, des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Irlande d'avoir convoqué la présente séance d'information du Conseil de sécurité sur le thème de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Comme l'ont souligné la Haute-Représentante Nakamitsu, le Secrétaire exécutif Floyd, de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), et de nombreux membres du Conseil, il est de la plus haute importance de s'unir pour atteindre cet objectif essentiel, dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Je remercie l'Irlande également d'avoir invité l'Italie et l'Afrique du Sud à partager avec le Conseil les conclusions de la récente Conférence ministérielle visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, et que nous, l'Italie et l'Afrique du Sud, avons co-présidée. Comme le savent les membres du Conseil, la Conférence a eu lieu à New York et à Vienne les 23 et 24 septembre, en cette année où nous commémorons le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture du Traité à la signature.

Tous les États qui ont ratifié le Traité ont saisi l'occasion de réaffirmer l'urgence de permettre l'entrée en vigueur du TICE et l'espoir de son universalisation, en soulignant son intérêt fondamental en tant qu'accord historique sur la voie du désarmement et de la non-prolifération.

La Déclaration finale de la conférence a été adoptée par consensus. Elle réaffirme l'appui massif des États à l'universalisation du Traité et l'urgence de son entrée en vigueur, en rappelant les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les mesures de suivi recommandées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, ainsi que les appels à faire entrer le TICE en vigueur lancés au cours du processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2020.

La Déclaration finale salue les progrès réalisés vers l'universalisation du Traité et reconnaît l'importance de la signature et de la ratification du Traité par Cuba, et de sa signature par l'Union des Comores, qui portent à 185 le nombre d'États signataires et à 170 le nombre de ratifications. Elle exhorte les huit autres États figurant à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité sans délai et appelle tous les États à cesser toutes les explosions nucléaires expérimentales.

En outre, la Déclaration finale condamne les six essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée depuis 2006 et réaffirme qu'il importe que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient pleinement appliquées et que la péninsule coréenne soit dénucléarisée de manière complète, vérifiable et irréversible. La déclaration réaffirme que tous les États demeurent pleinement déterminés à fournir un appui politique, technique et financier à la Commission préparatoire de l'OTICE et à établir et à faire fonctionner le Système de surveillance internationale et le Centre international de données, installations de base, en vue de renforcer les capacités d'inspection sur place et de mettre en place un

régime de vérification mondial et pleinement opérationnel. Elle énonce des mesures concrètes et réalisables en faveur de l'entrée en vigueur et de l'universalisation du Traité à une date rapprochée, entre autres encourager d'autres États à signer et ratifier le Traité, notamment en désignant des coordonnateurs chargés de promouvoir l'universalisation du Traité, reconnaître le rôle du Groupe de personnalités éminentes pour ce qui est de promouvoir les objectifs du Traité, encourager l'organisation d'activités régionales et d'initiatives d'éducation et de formation, et appuyer la coopération avec les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, ainsi qu'avec la société civile.

Les parties au TICE ont souligné les résultats notables que l'OTICE a obtenus à ce jour : établissement d'une norme mondiale sur les essais nucléaires, mise en place d'un régime de vérification efficace, et identification d'applications civiles et scientifiques. Les parties au TICE ont invoqué la nécessité de continuer d'observer le moratoire de fait sur les essais et explosions nucléaires et de redoubler d'efforts à cet égard jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité. Les parties signataires ont réaffirmé le rôle crucial dont s'acquitte le Système de surveillance international (SSI) en fournissant un régime de vérification économique, vérifiable et durable. Elles ont également salué le régime de vérification, outil crucial pour relever des défis plus larges, comme les changements climatiques, par exemple, grâce au système d'alerte aux tsunamis.

Conformément à son rôle de coordonnatrice du processus de l'article XIV pour la période de deux ans qui commence, l'Italie réitère l'appel lancé aux huit derniers États visés à l'annexe 2 pour qu'ils signent et ratifient le TICE dans les meilleurs délais.

L'Italie se félicite également que, à la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV, les États-Unis se soient engagés à appuyer l'entrée en vigueur du TICE par des initiatives de sensibilisation et d'éducation spécifiques. L'Italie appelle la communauté internationale à continuer de concourir à la mise au point définitive du système de surveillance du TICE, avant même l'entrée en vigueur du Traité, afin d'améliorer sa capacité à procéder à des analyses précises de données. À cet égard, l'Italie reste fermement attachée au renforcement du SSI, notamment grâce à notre station sismologique nationale et à notre laboratoire de radionucléides.

L'Italie attache une grande importance à la contribution qu'apporte le TICE au multilatéralisme et à la notion que le désarmement et la non-prolifération sont des entreprises qui engagent la responsabilité partagée de tous les États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions Izumi Nakamitsu, Robert Floyd et Magdalene Wangui Wanyaga de leurs exposés aujourd'hui.

La convocation du présent débat du Conseil de sécurité, pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), arrive à point nommé. Non seulement elle commémore un anniversaire important du Traité, mais elle suit de très près la tenue réussie, le 23 septembre, de la douzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE, également baptisée Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, que l'Afrique du Sud et l'Italie ont eu l'honneur de présider. Nous remercions donc l'Irlande, qui préside le Conseil de sécurité pendant ce mois très chargé, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Nous espérons qu'elle s'inscrira dans le cadre d'efforts soutenus et renforcés pour encourager la signature et la ratification du Traité.

La séance du Conseil d'aujourd'hui nous donne également l'occasion, en tant que communauté internationale, de mettre en lumière les dangers et menaces que font peser les armes et essais nucléaires sur la paix et la sécurité internationales, et de rendre hommage à toutes les victimes de l'emploi d'armes nucléaires. La présente séance est également conforme à la Déclaration adoptée à la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV, dans laquelle les États ont résolu de

« ne ménager aucun effort et recourir à toutes les possibilités qui nous sont offertes pour encourager d'autres États à signer et ratifier le Traité, et prier instamment tous les États de maintenir la dynamique créée lors de la présente Conférence en restant saisis de la question au niveau politique le plus élevé ».

Un quart de siècle est un laps de temps beaucoup trop long pour laisser planer le spectre des essais d'armes nucléaires, malgré les engagements pris en faveur d'un moratoire sur ces essais, et ce, d'autant que, quel que soit l'environnement, les conséquences humanitaires et environnementales de la détonation d'une arme nucléaire sont catastrophiques, que cette détonation soit accidentelle ou délibérée. Un moratoire ne saurait être considéré comme un substitut viable à long terme à un engagement juridiquement contraignant des États

signataires du TICE. En l'occurrence, il pourrait même détourner l'attention de la nécessité urgente de prendre un tel engagement juridique contraignant. L'Afrique du Sud a compris très tôt cette urgence. L'importance qu'elle attache au TICE et à ses objectifs a été attestée par le fait que nous avons été l'un des premiers pays à signer et à ratifier le Traité, et nous entendons continuer à appuyer énergiquement son entrée en vigueur.

Toutefois, il semble que pour certains, la surenchère dans le perfectionnement vertical et le stockage des armes nucléaires, et la prolifération horizontale du développement des arsenaux nucléaires et de leurs vecteurs restent un facteur malavisé dans leur réflexion stratégique. L'Afrique du Sud exhorte donc les États nucléaires et ceux qui possèdent ces armes terribles à progresser de toute urgence vers la réalisation de l'élimination totale des armes nucléaires.

Pour nous, le TICE constitue une base solide pour l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, et nous restons préoccupés par le manque de progrès dans la ratification du Traité, en particulier par les huit États restants visés à l'annexe 2. Nous prenons néanmoins acte des avancées réalisées depuis 2019, telles les récentes ratifications du Traité par les Comores et Cuba.

Pour sa part, et en tant que Coprésidente de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité et participante au Groupe de personnalités éminentes, l'Afrique du Sud continuera de jouer un rôle actif dans les travaux de l'OTICE d'un point de vue à la fois technique et politique. Elle appuiera notamment des mesures concrètes et réalisables en vue de l'entrée en vigueur rapide et de l'universalisation du Traité, en employant différents moyens pour encourager de nouvelles signatures et ratifications ainsi qu'en menant des activités de sensibilisation, comme l'illustre notre participation à la séance du Conseil d'aujourd'hui. Nous encourageons tous les États parties au Traité à s'engager en faveur de telles mesures concrètes et à les mettre pleinement en œuvre.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec tous les États parties ainsi qu'avec le Secrétaire exécutif, M. Robert Floyd, avec qui nous sommes heureux de partager cette tribune aujourd'hui et dont nous soutenons le travail à venir. Nous demandons au Conseil, dans l'intérêt de son mandat consistant à maintenir la paix et la sécurité internationales, de soutenir les efforts de tous pour que le TICE entre en vigueur dès que possible. Nous ne pouvons ignorer la menace catastrophique que font peser ces armes et les essais nucléaires sur nos populations et notre environnement.

La séance est levée à 11 h 45.